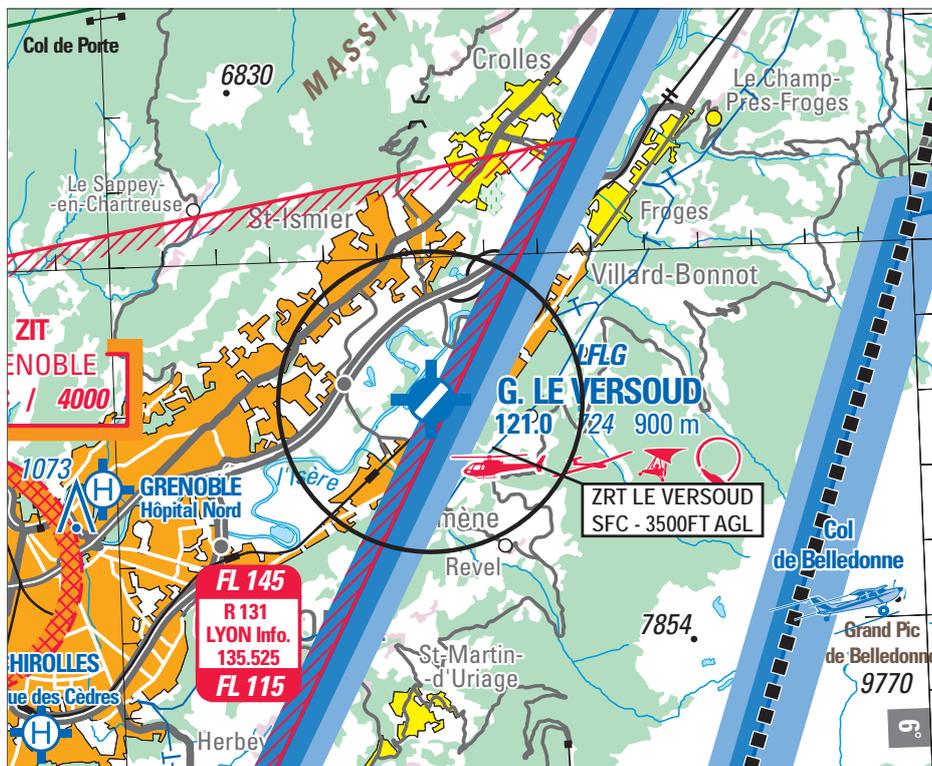


Objet : Création d'une zone réglementée tempo (ZRT) sur AD Grenoble le Versoud (LFLG) cause manifestation aérienne

En vigueur : Le 13 juillet 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Grenoble le Versoud LFLG



ACTIVITÉ
Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
13 JUL : 1845 - 2000

INFORMATION DES USAGERS
LYON INFO : 135.525 MHz LE VERSOUD TWR : 121.000 MHz

GESTIONNAIRE
LE VERSOUD TWR

STATUT
La zone réglementée tempo se substitue à la portion d'espace aérien avec laquelle elle interfère.

SERVICES RENDUS
Info de vol et alerte par Lyon INFO : 135.525 MHz

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
Cercle de 2 NM de rayon centré sur ARP LFLG : 45°13'05"N, 005°50'55"E SFC - 3500 FT AGL

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR, IFR et CAM, contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs :

- Participant à la manifestation
- Autorisés par la Direction des vols
- Effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de police et de sûreté aérienne, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone, après contact avec la Direction des Vols au 06 83 24 72 72.